

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 772

Artikel: Notes d'écoute : l'anarchie en chansons
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

malheureusement pas le cas» (au total, on sait juste que 545 décisions ont été transmises par les cantons, à raison d'un peu plus d'une centaine par an). On a des «indices patents»; on est informé par des «voies officieuses», par des «particuliers»... Il y a les constatations du Tribunal fédéral lorsque des cas viennent à sa connaissance et qui note des cas d'interprétation «trop généreuse» de la loi. Il y a aussi l'indice de cette explosion du nombre des projets entre 1982 et 1983 (+10%). L'OFAT a bien tenté de réunir des données plus précises, mais «pour des raisons matérielles et de personnel, quelques cantons firent part de leur difficulté à livrer les informations demandées ou nièrent la nécessité de telles enquêtes».

Au chapitre *remèdes*: le bouquet, style cataplasme, nous citons, pour la caricature: «(...) Le Conseil fédéral suit très attentivement l'évolution relevée à cet égard dans les cantons. Comme cela a été le cas jusqu'ici, le Département fédéral de justice et police, par le biais de l'OFAT, demeurera en contact étroit avec les cantons et, par cette collaboration ainsi que les informations et recommandations nécessaires, contribuera à l'accomplissement de la loi.» Ainsi soit-il.

BD

Le fric partout

Certes, vous savez que l'art a son commerce, et la culture ses nécessités matérielles. Mais, pensez-vous, il doit bien y avoir encore des domaines qui échappent à l'emprise de l'«esprit d'entreprise». De moins en moins évident. Et, à chaque fois que l'étau se resserre, «Le Mois» de la Société de Banque suisse vous le signale fidèlement. En février 1978 par exemple, il était question de «Sport et économie». L'année suivante (n° 7/8), on y parlait de «La mode en tant que facteur économique». Et voilà qu'en avril 1985 la très sérieuse SBS se penche sur l'Economie des bulles, traitant sous ce titre «quelques aspects économiques de la bande dessinée».

Si l'album de BD se porte bien, atteignant des tirages souvent supérieurs au million (un Lucky Luke «fait» 60 000 ventes en Romandie), la presse BD reste fragile, notamment en raison du peu de pub (0,3% des annonces-presse). Pourtant, en 1981, les 185 journaux de BD paraissant en français totalisaient un tirage global annuel de 93 millions d'exemplaires pour la France, la Belgique et la Suisse.

NOTES D'ÉCOUTE

L'anarchie en chansons

Les «Edizioni Antistato» (pas besoin de traduction!) ont édité une cassette intitulée «Cantare l'anarchia» à l'occasion du congrès anarchiste international de Venise, en 1984. Les militants, les chercheurs, les sociologues et les historiens disposent ainsi d'une collection de 14 chants de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle. Il y en a en italien, dont le nostalgique «Addio Lugano bella», en espagnol (d'Argentine et d'Espagne), en anglais (des Etats-Unis), en yiddish et, bien entendu, en français: Le triomphe de l'anarchie, La Ravachole, sur la musique de la Carmagnole et, heureusement, la Jurassienne, que certains intitulent — sur la base du refrain — «Ouvrier, prends la machine! Prends la terre, paysan!». Jean Vincent fait allusion à ce chant dans son récent volume de souvenirs (adresse utile: C.I.R.A., case postale 51, 1211 Genève 13).

Ajoutons, à propos du C.I.R.A. (Centre international de recherches sur l'anarchisme) que son 40^e bulletin mentionne plus de 100 périodiques en cours, en provenance de vingt pays de tous les continents, sauf l'Afrique. A part quatorze pays d'Europe, notons le Costa Rica, le Mexique, le Canada et les Etats-Unis ainsi que le Japon et l'Australie où paraissent des périodiques anarchistes et libertaires, reçus par le C.I.R.A. Cette richesse de documentation ne corrige pas la précarité des ressources de ce centre scientifique.

C. F. P.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Eglise et classes

Dans *Etudes de Lettres*, revue de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, intéressant article de Françoise Marinov-Ibl consacré à un parallèle entre le *Stiller* de Max Frisch et le *Je* d'Yves Velan, intitulé: *Aliénation et culpabilité*.

J'y lis ces lignes, qui donnent à réfléchir (à propos du roman de Velan):

«L'état de Disgrâce dans lequel se trouve le pasteur Jean-Luc Friedrich le sépare des hommes et surtout de la classe sociale à laquelle il appartient par son origine *et sa fonction* (c'est moi qui souligne), pour le rapprocher des pauvres, des opprimés, frappés comme lui du même regard réprobateur» (p. 38, numéro de janvier-mars 1985).

Devant une pareille phrase, je vois trois conclusions possibles:

— Ou bien M^{me} M.-I. se trompe complètement en «lisant» *Je* comme elle le fait. Si j'en crois cependant mes souvenirs, vieux il est vrai de vingt-cinq ans, son interprétation me paraît correcte.

— Ou bien Yves Velan donne une vision très fautive de la réalité vaudoise des années 50, et de l'Eglise en particulier — je ne me prononcerai pas sur ce point.

— Ou bien M^{me} M.-I. lit correctement, et Yves Velan peint très fidèlement la réalité qu'il a choisi de représenter. Et alors... Et alors, que penser d'une société supposée chrétienne, et d'une Eglise, chrétienne elle aussi, où un pasteur appartient non seulement par son origine, mais par sa fonction à la classe — au fait, quelle classe? la classe dominante, la classe aisée, la bourgeoisie en un mot — et ne doit qu'à un état de «Disgrâce» de se rapprocher des pauvres et des opprimés? Je laisse à chacun le soin de répondre. Et bien sûr, on peut estimer que depuis vingt-cinq ans, les choses ont changé. Quant à moi, il m'est arrivé quelquefois de me demander quelle place serait accordée à Marie-Madeleine dans les différentes cérémonies officielles auxquelles l'Eglise se trouve obligée de prendre part.

J. C.